

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 542

présenté par
M. Berville

ARTICLE 5

À la dernière phrase, substituer aux mots :

« la commission permanente chargée des affaires étrangères de leur assemblée respective »,

les mots :

« les commissions permanentes chargées des affaires étrangères de l'Assemblée nationale et du Sénat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.